



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Transformation Extinction de la Fonction publique acte II

Le 5 septembre, par la voix du Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des comptes publics, le Gouvernement confirmait sa volonté de précariser le statut de la Fonction publique au travers d'un agenda surréaliste décrit dans le document de présentation joint à ce communiqué et mis en ligne sur notre site.

Pour exemple, d'ici à la fin de l'année, 6 conseils supérieurs sont programmés (3 pour le versant territorial, 3 pour l'État et 1 pour le versant hospitalier) et 3 Conseils communs de la Fonction publique.

Dans le même temps, l'agenda social traitera de la Protection sociale complémentaire avec en priorité la prévoyance, sans que la communication du rapport inter-inspection ne soit prévue à ce stade. L'avenir de la Haute fonction publique (mission confiée à Monsieur Thiriez qui a auditionné la **FA-FP** le 19 juillet) tout comme la prévention et le maintien dans l'emploi (mission confiée à Mesdames Lecocq, Coton et Monsieur Verdier qui ont auditionné la **FA-FP** le 5 juin) seront également abordés d'ici le mois de décembre...

C'est donc bien une nouvelle fois sous le rythme de la démocratie expéditive que seront abordés les quelques 50 décrets d'application et les 7 ordonnances prévus par la loi de transformation de la Fonction publique !

Suite à la présentation de cet agenda, la **FA-FP** s'est exprimée en rappelant ses positions :

- Ouverture d'un dialogue social fondé sur de réelles négociations et non sur une succession de réunions d'information comme ce fut le cas jusqu'à présent.
- Communication du rapport inter-inspection sur la Protection sociale complémentaire afin d'aborder cette question en toute transparence.
- Respect des spécificités propres à chaque versant en intégrant les différents Conseils supérieurs dans la négociation
- Mise en place d'un comparatif entre les dispositions actuelles et celles prévues par le Haut-commissaire à la réforme des retraites pour le calcul des pensions des agentes et agents publics ne bénéficiant d'aucun régime indemnitaire.
- Ouverture d'une négociation sur la revalorisation indiciaire des traitements afin de compenser à la fois les pertes réelles de pouvoir d'achat et les conséquences des nouvelles modalités de calcul des pensions.
- Ouverture d'une large réflexion sur la prise en compte effective de la pénibilité au sein de la Fonction publique. La **FA-FP** note au passage que le terme pénibilité n'apparaît pas une seule fois dans le diaporama présenté le 5 septembre !

En conclusion, la **FA-FP** poursuit son engagement pour défendre l'idée d'un Service public fort, au service de tous et incarné par des agentes et agents reconnus et il y a là un vrai point de divergence avec la transformation voulue par le Gouvernement.

Autonome, progressiste, solidaire,
à la **FA** un autre syndicalisme est possible !

FA-FP

96 rue Blanche
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

COMMUNIQUÉ

